



## Erreur dans taux de co2 indiqué - 750? de malus a payer en plus

-----  
Par kristelie

Bonjour

J'ai acheté à un mandataire automobile un véhicule. Il m'a indiqué un taux de CO<sub>2</sub> à 145g. Ce taux est mentionné sur la simulation de calcul des taxes (carte grise et malus) lors de la commande et sur ma facture d'achat. Maintenant le vendeur me demande de payer 750? de plus car finalement le véhicule est à 149 g de CO<sub>2</sub>. Lui me dit que ce n'est pas de sa faute puisque c'était le taux qui était mentionné sur la fiche du constructeur automobile espagnol et que c'est pas à lui de payer. En gros je suis propriétaire de la voiture je paye. Qu'est ce qu'il en est de la responsabilité du vendeur ? qui doit payer cette différence. Quels sont les textes de lois applicables en la matière comment doit on procéder. Merci par avance pour votre réponse.